

# ÉDITO et Sommaire

## BULLETIN N° 187 NOVEMBRE 2010

**L**e mouvement des infirmiers anesthésistes se trouve maintenant imbriqué dans le mouvement contre la réforme des retraites. L'attitude du gouvernement est la même que celle du ministère de la santé à notre égard : passer en force quelque soit l'expression des français.

Le déploiement disproportionné des forces anti-émeutes lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> octobre n'a fait qu'amplifier la colère et la détermination des infirmiers anesthésistes. Si beaucoup d'entre nous ont été choqués, humiliés, indignés, la profession a choisi de ne pas se résigner.

Ce gouvernement s'est enfermé dans un bunker, au sens propre comme au sens figuré et le dialogue ne semble plus être de rigueur. On se retrouve dans un conflit dénué durablement de toute négociation.

Le 15 octobre le Sénat a voté un amendement abrogeant l'article 37 du protocole Bachelot. Le vote des amendements au pas de charge exigé par le président de la République a laissé passer l'annulation du passage en catégorie sédentaire des infirmiers de la fonction publique. Hélas, le passage devant une nouvelle commission paritaire risque bien de remettre de l'ordre dans cette cacophonie parlementaire.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente d'un remaniement ministériel, espérant obtenir une oreille plus attentive à nos revendications. Pourtant durant cette attente, ce ministère de la santé en partance, continue de travailler au milieu de ses cartons : les textes sur l'extension des coopérations des professionnels de santé au territoire national sont parus le 11 octobre, alors que rien n'est encore mis en place actuellement et qu'une évaluation de ces coopérations sera nécessaire après une année au minimum. Les assureurs eux-mêmes y voient le risque d'un démantèlement de la réglementation des professions de santé.

Malgré l'effort de communication qu'a fait le ministère de la santé sur son site le 22 octobre, en publiant un livret « questions-réponses » pour les infirmiers anesthésistes, l'ensemble de nos revendications est loin d'être abouti. D'une part, la ou les primes accordées ne peuvent satisfaire la profession parce qu'elles sont assujetties aux prélèvements sociaux et imposables et ne rentrent pas dans le calcul des retraites. D'autre part, s'il ne faut pas craindre la VAE, la coopération des professionnels de santé affiche de plus en plus sa dangerosité.

La nuisance ne trouve pas de limite !

Marie-Ange SAGET

### Annonces congrès

2<sup>e</sup> de couv

### Edito

3

### Actualités syndicales

4 → 5

### Statut particulier du corps des infirmiers

6 → 14

### Prolongation au-delà de la limite d'âge

15

### Droit de grève

16 → 18

### Rapport Domergue

19 → 21

### Coopération entre professionnels de santé

22 → 26

### Développement professionnel continu

27 → 28

### Ordre National Infirmier

29 → 31

### Médecine de contrôle

32 → 33

### Curares et curarisation

35 → 38

### Existe-t-il toujours des complications liées aux curares

39 → 42

### Revue de mortalité et de morbidité

43

### Actualités réglementaires

44 → 47

### Grilles salariales au 1<sup>er</sup>/07/2010

8

### Annonces emplois

49 → 52

#### Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes

157, rue Legendre - 75017 Paris

Tél. : 01 40 35 31 98 - Fax : 01 40 35 31 95

E-mail : snia75@snia.net

#### Editeur et régie publicitaire :

Macéo éditions – M. tabtab, Directeur

11, bd Ornano - 75018 Paris

Tél. : 01 53 09 90 05

E-mail : maceoeditions@gmail.com

Imprimé à..... exemplaires. Fabrication et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire.

Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.